



Kubski Grégoire, Müller Chantal

Protection des citoyen-ne-s contre la 5G

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 27.03.19

DAEC

Dépôt

Ces jours, des publicités fleurissent massivement dans nos rues en faveur de la 5G. Or, il apparaît que l'Office fédéral de l'environnement a créé un groupe de travail chargé de déterminer les éventuels risques pour la santé. Cependant, ce groupe de travail n'a encore émis aucune conclusion et cela est très préoccupant, dans la mesure où la 5G peut avoir un impact conséquent sur la santé. Il existe en effet un intérêt public prépondérant par rapport aux divers intérêts économiques liés à l'installation de cette nouvelle technologie.

Trois grandes entreprises ont notamment acquis des blocs de la bande de fréquence des 700 MHz, qui assurerait une bonne couverture et une excellente pénétration dans les bâtiments selon l'article du *Temps* du 8 février 2019. S'ils assurent une bonne pénétration dans les bâtiments, ils ont peut-être un impact sur nos corps.

Compte tenu de ce qui précède, les soussigné-e-s adressent au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Des antennes 5G sont-elles prévues sur le territoire fribourgeois ?
2. Des projets d'antennes ou de modifications d'antennes ont-elles déjà été ou sont actuellement mises à l'enquête sur le territoire fribourgeois ?
3. Si oui, combien d'antennes sont prévues et dans quelles localités sont-elles envisagées ?
4. Une étude est-elle envisagée par le Conseil d'Etat fribourgeois pour évaluer les risques liés à la 5G ?
5. Des contacts ont-ils été pris par le Conseil d'Etat fribourgeois auprès de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Office fédéral de la communication pour appréhender les risques liés à la 5G ?

—